

## **L'ÉCOLE N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS LA LOI EXIGE QUE LES ENFANTS REÇOIVENT UNE INSTRUCTION, DE L'ÂGE DE 6 À 16 ANS.**

### **Ma maîtresse, c'est maman** (Marie-Lise Cans - *La Dépêche du Midi* - 16 Septembre 2007)

Une hutte de toile pour les ateliers musicaux et une yourte, construite sur le modèle de l'habitat mongol qui sert de lieu d'hébergement pour les invités : bienvenue au « camp du geai », dans le Tarn- et-Garonne ! Giovanni, habite ici avec sa mère Brigitte Tichané. L'immense terrain est à la fois la cour de récré et l'école de Giovanni. Comme lui, 15 000 enfants en France n'ont pas pris cette année le chemin de l'école. Brigitte est relais départemental de l'association Les enfants d'abord (Led'a). Elle a créé le camp du geai, pour favoriser les rencontres de familles qui instruisent leurs enfants à la maison. Mère de trois enfants, elle pratique l'instruction familiale depuis 15 ans. « Ma fille aînée Harmony était malheureuse à l'école, c'était pour elle un lieu de violence. » Harmony a été déscolarisée, à sa demande, lors de sa rentrée en 6e. La déscolarisation est un droit. Il suffit soit de déclarer l'instruction en famille à la mairie et à l'inspection nationale, soit de fournir un certificat de scolarisation à distance auprès du Cned (centre national d'enseignement à distance) ou d'un cours privé.

La joie de voir sa fille aînée vivre sa nouvelle scolarité avec sérénité a convaincu Brigitte d'instruire, elle-même, ses deux autres enfants. L'instruction s'est faite alors sur tous les fronts. Par exemple, ils ont appris le théâtre, la musique et le conte en jouant des spectacles musicaux en famille, dans des maisons de retraites, des centres pour enfants... Giovanni avait tout juste 1 an, mais « sur scène, il jouait très bien le rôle du bébé endormi ! » s'amuse Brigitte en regardant les photos.

### **DES COURS À LA CARTE**

En parallèle de leurs nombreuses activités « extrascolaires », les deux filles ont suivi le programme de l'éducation nationale. Cependant, la méthode de travail a évolué pour chaque enfant. « J'essaie d'être à l'écoute pour accompagner mon enfant dans son envie d'apprendre » explique la maman. Harmony a commencé avec le Cned mais les cours envoyés couvrent tout le programme « alors que les enfants ne le terminent jamais à l'école » ironise Brigitte. « C'était trop astreignant alors nous avons changé de méthode. L'année suivante, nous avons acheté les livres scolaires et fait appel à une prof de français qui venait à la maison. » Alissa, la cadette, a aujourd'hui 18 ans et vient d'obtenir son Bac L en candidat libre. « Elle a acquis les apprentissages élémentaires à la maison. Cela s'est très bien passé. » En 6e, elle a travaillé le programme du Cned. Ensuite, elle a choisi de prendre des cours « à la carte ». Ce qui ne lui a posé aucun problème lorsqu'elle a souhaité faire sa rentrée au collège, en 3e. La rentrée en 2e se passe mal et Alissa reprend l'école à la maison. Heureuse de pouvoir partager son temps entre les apprentissages scolaires et ses deux passions : le violon et la création de vêtements. Aujourd'hui, Alissa est fière d'avoir obtenu 16/20 en Lettres au Bac « en n'ayant fait aucune dissertation durant l'année » ! Elle a aussi passé son permis de conduire et travaille pour s'acheter une voiture... comme la plupart des jeunes bacheliers !

### **L'ÉCOLE INFORMELLE**

Pour Giovanni qui a l'âge du CE1, les apprentissages se font selon ses envies. « Il adore le calcul mental et ouvre les yeux le matin en se demandant combien font 9x4 » raconte sa maman. Pour l'encourager dans sa passion des maths, Brigitte a acheté des cahiers d'exercices et des Cd-rom éducatifs. Elle prévoit, cette année, d'inscrire son fils à l'école alternative Clonlara. Cette structure privée d'origine américaine offre aux parents un support pédagogique pour encadrer les apprentissages informels de l'enfant. Une antenne française vient d'être créée pour la rentrée 2007, alors que plusieurs existaient déjà en Europe.

« Les enfants sont naturellement curieux et il suffit de leur répondre et de les encourager pour qu'ils apprennent », affirme Frédérique Bianchi, maman de quatre enfants non scolarisés et membre de Led'a. Les deux mères sont d'accord sur le fait que « l'école n'est pas un lieu où les enfants peuvent se développer ». « L'école uniformise les apprentissages sans tenir compte des intérêts de l'enfant, précise Frédérique. Ils ont besoin d'être en situation de confiance et qu'on respecte leur rythme. » Brigitte ajoute que « l'école tend à les placer dans une situation d'échec en les forçant à apprendre des choses qu'ils ne sont pas prêts à acquérir. » Le docteur Raynaud, pédopsychiatre à Toulouse, précise que l'école peut effectivement être vécu comme « un lieu de forte pression » et prévoit l'organisation d'un colloque sur le thème « Quand les enfants sont mal à l'école ». Il explique, toutefois, que l'école est déterminante dans l'apprentissage de la vie en société.

## LA LOI REMISE EN QUESTION

Ne pas envoyer ses enfants sur les bancs de l'école est, plus qu'un choix éducatif, une philosophie. Mais le code législatif de l'éducation encadre rigoureusement l'instruction familiale. La loi votée en 1998 dans un contexte de lutte contre les sectes, a instauré un contrôle annuel obligatoire de l'instruction reçue par l'enfant. Ces contrôles de l'inspection académique sont parfois objet de discorde et d'incompréhension entre l'éducation nationale et les parents. La loi spécifie qu'ils ne visent pas à vérifier le niveau des enfants mais des parents regrettent que certains inspecteurs leur fassent subir « des tests ».

Mardi dernier, trois membres de Led'a, ont été reçus par une direction du Ministère de l'éducation. « Nous demandons la suppression des clauses restrictives de la liberté d'instruction, introduites par la loi de 1998 », explique Ghislain Vanlaer. La réponse du cabinet ministériel est attendue dans les semaines à venir. Ghislain est confiant : « Notre requête est juridiquement cohérente car les lois internationales vont dans notre sens ».

### Clonlara : Birgit Lohff

Pour faire connaître l'instruction familiale, l'association Les enfants d'abord a initié hier la première journée internationale de la liberté d'instruction (Jipli). La Jipli se poursuit aujourd'hui dans la région Midi-Pyrénées, où 690 enfants sont scolarisés à leur domicile, dont 124 sont déclarés en instruction familiale. Dans le département du Lot et Garonne, chez Brigitte Tichané à Courbiac, au Camp du geai, les réunions s'inscriront dans un week-end musical. Dans les Hautes Pyrénées, à Lourdes, un goûter au jardin de l'You, à 15 heures.

**Plus d'infos : [jpli.free.fr](http://jpli.free.fr) ou [www.lesenfantsdabord.org](http://www.lesenfantsdabord.org)**

1882 : L'instruction est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans.

1500 enfants en métropole sont scolarisés à la maison.

1946 : les parents ont le droit d'instruire l'enfant à la maison

1959 : La loi Debré fixe la fin de l'instruction obligatoire à 16 ans.

**En 1998, La loi About instaure le contrôle annuel des familles.**

3000 enfants inscrits à la maison ne suivent pas de cours à distance.

### En chiffres

Étude réalisée en 2000 par l'association Led'a auprès de 100 familles qui ont choisi l'école à la maison.

**Les raisons de la non-scolarisation:** 1. apprentissage au rythme de l'enfant. 2. choix éducatif. 3. liberté d'horaires. 4. inadaptation de l'école. 5. violence de l'école. 6. raison philosophique.

**Les méthodes de travail.** 65,3 % des familles ont une approche semi-formelle (un peu de scolaire et des apprentissages libres). 18,3 % une approche informelle (apprentissage libres selon les intérêts de l'enfant). 16,4 % une approche formelle (suivi des programmes scolaires).

**Utilisation des cours par correspondance.** 62 % : Non. 38 % : Oui

**Lieu d'habitation de la famille.** 46 % : à la campagne. 19 % : en ville. 17 % : en village

**Niveau d'études des parents.** 2 % : aucun diplôme. 9% : CAP, BEP. 20 % : Bac. 69 % : études supérieures.

**Le niveau de revenus de la famille.** 33 % : moins de 1 200€ 37 % de 1200 à 2300€ 30 % : plus de 2300€

690 scolarisations à la maison dans la région Midi-Pyrénées.

2007 Première journée internationale pour la liberté d'instruction.